



Ville de Ferrière-la-Grande
**Règlement concours illuminations
de Noël 2018**

La ville de Ferrière-la-Grande vous propose de relancer le concours des maisons illuminées.
Celui-ci est régi par le règlement suivant :

Art. 1. Inscriptions :

Ce concours gratuit est ouvert à *tous les habitants et commerçants de la Ville.*

Toute personne souhaitant y participer devra s'inscrire en Mairie à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous. La participation au concours implique le respect de ce règlement.

Le formulaire est téléchargeable sur le site internet www.ferrierelagrande.fr ou auprès du service animation de la ville.

La date limite d'inscription est fixée au **Lundi 10 décembre 2018 – 17 h 00.**

(Aucune inscription ne sera acceptée après cette date)

Art. 2. Catégories :

Trois catégories sont possibles pour l'inscription :

- catégorie « Maisons et Abords » pour ceux qui disposent d'un jardin, ou d'un espace adéquat.
- catégorie « Façades, Fenêtres et Balcons » dont les logements collectifs.
- Commerces

Le jury du concours est habilité à modifier la catégorie déclarée par le participant pour toute inscription qui ne serait pas conforme à la réalité. **Les commerçants, qui souhaitent s'inscrire pour leur habitation et leur domicile, doivent déposer deux bons d'inscription distincts.**

Art. 3. Jury :

Le jury est composé de membres bénévoles et d'élus qui ne peuvent pas participer au concours.

Le passage du jury se fera entre le mardi 11 décembre et le lundi 31 décembre, entre 17h30 et 21h30.

Le jury sillonnera l'ensemble de la commune, il ne passera qu'une seule fois et les installations non allumées lors de son passage ne seront pas retenues. Les illuminations doivent être visibles de la rue, le jury ne devra en aucun entrer dans une habitation ou une propriété pour juger les réalisations.

Art. 4. Notation :

Pour départager les candidats, les critères de notation suivants seront retenus :

1. Qualité des illuminations et des décorations
2. Originalité de la Réalisation, investissement personnel
3. Harmonie de l'Ensemble.
4. Coup de cœur

Chaque membre du jury notera anonymement les 4 critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

Art. 5. Prix :

Pour récompenser les participants, une cérémonie sera organisée en janvier 2019.

D'avance merci pour votre participation

Et

Bonne chance à toutes et tous !



Bulletin d'inscription
Concours d'illuminations de Noël 2018

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de l'habitation ou du commerce : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Accepte le règlement intérieur et s'inscrit dans la catégorie :

- « Maisons et Abords » pour ceux qui disposent d'un jardin, ou d'un espace adéquat.
- « Façades, Fenêtres et Balcons » dont les logements collectifs.
- « Commerces »

Attention : sans mention contraire de votre part, en participant à ce concours vous acceptez que la photo de vos illuminations soit publiée (web, magazine municipal)

Merci de retourner votre bulletin d'inscription :

- Soit par email à : concours@ferrierelagrande.fr
- Soit à déposer en Mairie
- Soit à déposer au service culture et animation de ville

Renseignements auprès du service culture et animation de la ville au 03.27.58.80.12 ou par email à : concours@ferrierelagrande.fr

Signature :